

## ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLLANS du 25 mai 2009

Par les élus de « Mollans Autrement »

### **Le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) convention de maîtrise d'œuvre pour les logements de la Poste et de l'Ecole :**

Le Conseil à l'unanimité a donné son accord, pour la signature avec le CALD d'une convention de maîtrise d'œuvre, pour la réhabilitation des logements de la Poste et de l'Ecole. Cet organisme a déjà fait ses preuves pour le suivi des travaux de la Cure.

### **Convention SATESE :**

Il s'agit du renouvellement de l'assistance technique pour la station d'épuration. Les élus de « Mollans Autrement », une nouvelle fois, ont fait observer à Monsieur le Maire que les documents qui doivent être produits aux Conseillers, et à tous les Conseillers, faisaient défaut en Mairie et n'ont pu être consultés. Monsieur le Maire a estimé que ces Conseillers faisaient preuve de méfiance à son égard.

### **Vente-Achat de terrains de la commune sis « la tuilière » :**

La demande de vente de terrain communal au prix de 28€, fixé par les Domaines ,concerne un particulier dont la propriété, enclavée, est gênée pour l'accès à son garage. La surface de la parcelle de la commune est de 280m<sup>2</sup>.

La demande d'achat par la commune concerne un terrain de 433m<sup>2</sup> contiguë au précédent, il s'agit d'une opportunité, il permettra de rétablir un libre cheminement le long de plusieurs parcelles déjà construites.

Le Conseil à l'unanimité a donné son accord pour cette double opération.

### **Fixation des tarifs de l'eau 2009.**

A peine fixés, les tarifs doivent être revus, car une modification de la loi limite désormais la part du forfait.

Le budget devant être strictement respecté il va falloir définir et fixer une nouvelle tarification ce qui n'est pas évident.

Au surplus, modifier les tarifs en cours d'année serait difficile à réaliser aussi Monsieur le Maire soumettra le problème au sous-préfet.....à suivre

### **Point sur les travaux et projets en cours.**

Des travaux de collecte des eaux pluviales et le goudronnage du chemin du cimetière sur 60m environ sont programmés.

### **Virement de crédits.**

Diverses opérations comptables sont nécessaires :

-ouverture de crédit pour l'achat du terrain « la tuilière »

-récupération de TVA

-cote part de la commune d'un montant de 4 290 € concernant le programme « ODH » réalisé depuis plusieurs années (il s'agit d'une contribution versée au profit de la communauté de commune pour des logements sociaux réalisés il y a plusieurs années).

-FDAC 2007(programme du réseau routier) : 2 416 €

-9 775 € solde des caveaux réalisés dans l'extension du cimetière, qui ne sont pas encore vendus et doivent être payés.

## **Questions diverses**

### **Médiathèque :**

les travaux sont toujours immobilisés et nous sommes à la veille des périodes de congés.

A la demande des six élus de « Mollans Autrement » Monsieur le Maire précise que c'est lui qui a en charge ces travaux..... Ceux-ci sont toujours bloqués l'entreprise responsable des travaux d'électricité (qui a donc répondu à un appel d'offre) ne s'est pas présentée à la convocation de Monsieur le Maire, elle est injoignable, et n'a pratiquement jamais participé aux réunions de chantier. Selon Monsieur le Maire les autres entreprises sont prêtes à intervenir.

Le Conseil à l'unanimité émet le vœux que Monsieur le Maire mette tout en œuvre pour que les travaux soient menés à bonne fin avant la fin de l'année, compte tenu des conséquences financières qu'un nouveau report des travaux risquerait d'entraîner. Monsieur le Maire à pris rendez vous à ce sujet avec le Sous-Préfet.

### **Personnel communal.**

Si nous avons bien compris, Monsieur le Maire, compte tenu du départ en retraite d'un employé communal souhaite recruter une personne apte à conduire une équipe, et, pour l'heure, n'a pas trouvé le candidat qui convient.

Le jeune employé communal récemment embauché remplace un employé communal en arrêt maladie.

### **Subvention de 2 000 € pour la réalisation d'un film.**

**Il s'agit d'une subvention accordée lors de la précédente mandature.**

Qu'en est-il de la réalisation ?

Selon Monsieur le Maire, pour des raisons techniques (compatibilité de matériels) le film ne pourra sans doute pas être réalisé, mais l'auteur éditerait un livre sur Mollans.